

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d' assainissement



Service des Eaux
Mairie Les Gets

Exercice 2017

Table des matières

1. Informations générales	3
1.1. Présentation du service	3
1.2. Identification et description	3
1.3. Etudes générales et documents administratifs relatifs au système de collecte	4
2. Budget et tarification	5
2.1. Prix de l'eau	5
2.2. Recette d'exploitation en 2016 et 2017	6
3. Bilan annuel sur le système de collecte	7
3.1. Les raccordements	7
3.1.1. Les raccordements domestiques	7
3.1.2. Les raccordements non domestiques	7
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	8
3.3. Les travaux réalisés sur le système de collecte	9
3.4. Le contrôle et la surveillance du système de collecte	9
3.5. L'entretien du système de collecte	9
3.5.1. Récapitulatif des opérations d'entretien	9
3.5.2. Quantités et destinations des sous-produits	9
3.6. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte	10
3.7. Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte	10

Indicateurs applicables aux services d'assainissement collectif à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs

D201.0 : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif.

D202.0 : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées.

D203.0 : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration.

D204.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³.

Indicateurs de performance

P201.1 : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées.

P202.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.

P203.3 : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.

P204.3 : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.

P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.

P206.3 : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation.

P207.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité.

P251.1 : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers.

P253.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées.

P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau.

P255.3 : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées.

P256.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité.

P257.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.

P258.1 : taux de réclamations.

1. Informations générales

1.1. Présentation du service

Type de gestion :	Régie Communale.
Nom de la collectivité :	Les Gets.
Compétences du service :	Collecte des eaux usées et gestion du réseau d'eau pluviales hors voirie.
Territoire desservi :	Intégralité du territoire communal.

Composition de l'équipe durant l'année 2017 :

Prénom NOM	Poste	Dates arrivée / départ
Flavien PRÉSENT	Responsable du Service	Octobre 2017
Roland LAVANCHY	Responsable adjoint	Janvier 2013
Simon TERZI	Fontainier / Plombier	Juin 2013
Caleb KYLANDER	Fontainier	Octobre 2017
Alexandre DENIAU	Responsable du Service	Août 2015 / Avril 2017
Faramanandraisoa RALIMANGA	Responsable du Service	Mai 2017 / Juillet 2017
Maxime BACARACH	Apprenti puis Fontainier	Août 2013 / Juillet 2017
Francesco SCIPIONI	Fontainier	Octobre 2017 / Décembre 2017
Catherine POEY	Electromécanicienne	Avril 2011 / Septembre 2017
Arthur SAUTIER	Apprenti	Octobre 2015 / Août 2017

1.2. Identification et description

Agglomération d'assainissement		Code Sandre :	
Nom :	Les Gets		
Taille en EH (= CBPO) :	17 000 EH		
Système de collecte		Code Sandre :	
Nom :	Réseau d'eaux usées		
Type(s) de réseau :	<input type="checkbox"/> Unitaire <input checked="" type="checkbox"/> Séparatif ...		
Industries raccordées :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Exploitant :	Service des Eaux – Mairie Les Gets		
Personne à contacter :	Flavien PRÉSENT fpresent@mairie-les-gets.fr		
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre :	0609741191002
Nom :	Station d'épuration du SIVOM de la Vallée d'Aulps		
Lieu d'implantation :	ESSERT ROMAND / 74114 / 184 Allée des Communailles 74110 ESSERT ROMAND		

Date de mise en eau :	2007			
Maître d'ouvrage :	SIVOM de la Vallée d'Aulps			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO ₅	Hydraulique m ³ /jour	Q pointe m ³ /heure	Equivalent habitants
	Temps sec	3820	14189	887
	Temps pluie	3820	14189	2000
Débit de référence :	33720 m ³ /jour			
Charge entrante : (année 2017)	En kg/j DBO ₅ :	2813	EN EH :	46 885
File EAU :	Type de traitement :	Physico – chimique + biologique		
	Filières de traitement :	Dessablage/déshuilage, traitement physico-chimique, traitement biologique et traitement physico-chimique tertiaire		
File BOUE :	Type de traitement :	Déshydratation		
	Filières de traitement :	Déshydratation, digestion, centrifugation, séchage		
Exploitant :	SIVOM DE LA VALLEE D'AULPS			
Personne à contacter :	Mme RACADOT. 04 50 79 58 51. m.racadot@sivom-va.fr			
Milieu récepteur			Code Sandre :	06065610
Nom :	La Drance puis le Lac Léman			
Masse d'eau :	Dranse de sa source à l'amont du lac du barrage du Jotty (N°FRDR552d)			
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> Rejet superficiel			
	<input type="checkbox"/> Rejet souterrain			
Débit d'étiage :	2 m ³ /s			

1.3. Etudes générales et documents administratifs relatifs au système de collecte

- ❖ **Schéma directeur d'assainissement** : l'étude a été lancée en 2016 par la Communauté de Commune du Haut Chablais. Les résultats n'ont pas encore été communiqués.
- ❖ **Etude diagnostic** : la dernière étude date de 1988.
 - Conclusions de l'étude diagnostic :

« les apports en eaux parasites représentent 96 % du volume journalier de temps sec. (...). Les apports de ruissellement représentent une surface active de 85 000 m².
La sectorisation des apports a pu mettre en évidence 4 secteurs principaux :

 - Le collecteur Ø 800 du Benevy ;
 - Le collecteur Ø 300 du chef-lieu ;
 - Le collecteur unitaire du Lery ;
 - Le collecteur Ø 300 du chemin des Clos ».
 - Echancier des travaux préconisés dans l'étude diagnostic :

Raccordement du ruisseau Benevy au réseau d'eaux pluviales → réalisé dans les années 90.

Mise en place d'un réseau séparatif dans le chef lieu (route départementale et rue du Centre) → travaux réalisés dans les années 90.

Mise en place d'un réseau séparatif au Léry → travaux réalisés dans les années 90.

Mise en séparatif lieu-dit Les Clos → remplacement de certains tronçons dans les années 90 et projet de reprise du tronçon restant (Chemin des Clos) au plus tard à l'automne 2020.

- ❖ **Zonage Eaux usées** : délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif → réalisé en 2004 et intégré au PLU de 2004. Une mise à jour du zonage a eu lieu en 2010.

- ❖ **Zonage Eaux Pluviales** : délimitation des zones pour lutter contre le ruissellement et la pollution engendrée dans le milieu naturel → réalisé en 2004 et intégré au PLU de 2004.

- ❖ **Contrôles de branchements privés** : 4 campagnes de conformité de branchements ont été réalisées entre 2002 et 2014.

2. Budget et tarification

2.1. Prix de l'eau (D204.0)

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et un montant calculé indépendamment de ce volume. Cette part fixe est fonction des charges du service et des caractéristiques du branchement comme le diamètre du compteur installé et le nombre de logements desservis.

Dans une facture d'eau, le prix total du mètre cube d'eau se compose :

- Des produits distribution de l'eau potable et traitement des eaux usées.

Les montants sont perçus et gérés par la commune des Gets qui va ensuite redistribuer la partie eaux usées au Sivom de la Vallée d'Aulps.

- Des redevances de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse :
 - Redevance pollution.
 - Modernisation des réseaux.

- De la TVA :

Le taux réduit à 5,5 % s'applique pour l'abonnement et la consommation d'eau potable et à la redevance pour les pollutions domestiques.

Le taux réduit à 10 % s'applique à l'abonnement, la collecte et le traitement des eaux usées, ainsi qu'à la redevance pour la modernisation des réseaux.

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Variation
SIVOM	Part fixe (€ HT/an)	154	154	0 %
	Consommation (€ HT/an)	0,9	0,9	0 %
SEA	Part fixe (€ HT/an)	33,20	33,20	0 %
Agence de l'Eau	Redevance pollution (€ HT/an) (0,29	0,29	0 %
	Modernisation des réseaux (€ HT/an)	0,16	0,155	- 3,1 %

2.2. Recette d'exploitation en 2016 et 2017

Attention les chiffres sont communs à l'eau potable et à l'assainissement collectif.

Désignation	Montant en 2016 € HT	Montant en 2017 € HT
Vente d'eau aux abonnés (parts fixe et variable – avec redevances)	1 553 463	1 507 940
Autres prestations auprès des abonnés (droit branchement, travaux réparation, mise en conformité...)	344 778	264 992
Contribution exceptionnelle du budget général	Néant	Néant

3. Bilan annuel sur le système de collecte

3.1. Les raccordements

3.1.1. Les raccordements domestiques (D201.0)

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	(A) Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	(B) Population raccordée	Taux de raccordement (B)/(A) (P201.1)
LES GETS	74134	16 132	16 132	1512	15 740	97,6 %

On compte 1633 abonnés AEP dont 26 foyers alimentés par des sources.

On compte également environ 147 SPANC soit 1512 foyers raccordés aux eaux usées.

Prorata nombre de personnes : $1501 * 17000 / 1633 = 15\ 740$ personnes.

On compte quelques habitations raccordables et non raccordées (secteur Pontet-Nant) → travaux de raccordement en 2017 et le restant en 2019.

3.1.2. Les raccordements non domestiques (D202.0)

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Modalité de raccordement (1)	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Fruitière des Perrières	Les Gets	Fromagerie artisanale	<input checked="" type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Auto. <input type="checkbox"/> Conv.	<input type="checkbox"/> Macropolluants <input type="checkbox"/> Micropolluants		<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	

(1) « Néant » : Aucune autorisation n'a été accordée.

« Auto. » : Autorisation de rejet accordée par le maître d'ouvrage.

« Conv » : Convention de déversement signée.

(2) « Micropolluant » : substance active minérale ou organique présente dans le milieu à des concentrations faibles (de l'ordre du µg/l) et susceptible d'être toxique, persistante et bioaccumulable.

(3) « Macropolluant » : DBO₅, DCO, MES, NGL, NTK, N-NH₄, N-NO₂, N-NO₃, PT.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Imposé par la loi Grenelle 2, les services des eaux doivent à la date du 31 décembre 2013 avoir réalisé un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées et mesurer les rendements de leurs réseaux.

Le degré de connaissance du réseau se mesure avec l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau usées, défini dans l'arrêté du 2 décembre 2013. Cet indice compris entre 0 et 120 permet aux communes d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux assainissement et de suivre leurs évolutions.

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
Partie A : Plan des réseaux	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux Procédure de mise à jour	10	8
	Matériaux et diamètre des conduites <ul style="list-style-type: none"> • pour 60 à 69.9 % du linéaire • pour 70 à 79.9 % du linéaire • pour 80 à 89.9 % du linéaire • pour 90 à 94.9 % du linéaire • pour au moins 95 % du linéaire 	De 1 à 5 1 2 3 4 5	5
	Date de pose <ul style="list-style-type: none"> • pour moins de 50 % du linéaire • pour 50 à 59.9 % du linéaire • pour 60 à 69.9 % du linéaire • pour 70 à 79.9 % du linéaire • pour 80 à 89.9 % du linéaire • pour 90 à 94.9 % du linéaire • pour au moins 95 % du linéaire 	De 0 à 15 0 10 11 12 13 14 15	10
Partie C : Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau	Information géographique précisant l'altimétrie des canalisations sur au moins la moitié du linéaire	10	10
	Altimétrie des canalisations <ul style="list-style-type: none"> • pour 50 à 59.9 % du linéaire • pour 60 à 69.9 % du linéaire • pour 70 à 79.9 % du linéaire • pour 80 à 89.9 % du linéaire • pour au moins 95 % du linéaire 	De 1 à 5 1 2 3 4 5	5
	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs,...)	10	9
	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques	10	6
	Le plan ou l'inventaire des branchements pour chaque tronçon	10	7
	Inventaire des interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	10	4
	Programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	0

	Programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	0
TOTAL		120	79

3.3. Les travaux réalisés sur le système de collecte

Travaux réalisés en 2017 :

- Réalisation des travaux de mise en conformité dans le Vieux Village.
- Réhabilitation du réseau les Nants + pose d'un réseau neuf.
- Création d'un poste de refoulement à la Liberté recevant les eaux usées d'une partie du centre du village en passant par le secteur des Nants et refoulant dans le réseau de transfert intercommunal route de Morzine.

Projet de travaux en 2018 :

- Pose d'une conduite d'eau pluviale de 66 mL entre le front de Neige et la rue du Centre en polyéthylène annelé Ø 500 mm → suppression de l'engorgement du réseau d'eau pluviale route du Front de Neige.

3.4. Le contrôle et la surveillance du système de collecte

- Contrôle de conformité chez les particuliers : environ 20 contrôles réalisés à l'aide de rhodamine et fluorescéine dans le cadre de transaction immobilière.
- Environ 15 passages de caméra : localisation d'arrivées d'eaux parasites ou de casses de canalisations, contrôle des pentes de branchements

3.5. L'entretien du système de collecte

3.5.1. Récapitulatif des opérations d'entretien

Réalisation d'environ trois curages d'urgence sur le réseau d'eau usées et d'eau pluviales.
Réalisation de quatre opérations de curage préventif aux points sensibles sur le réseau d'eau usées et sur le réseau d'eau pluviales.

3.5.2. Quantités et destinations des sous-produits

Sous-produits évacués	Quantité brute en masse ou volume (préciser l'unité)	Destination(s) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.</i>
Refus de dégrillage	Sans objet	
Sables	Non communiqué	Décharge locale
Huiles / Graisses	10 m ³ (bâtiments communaux)	STEP voisines
Matières de curage	Non Communiqué	STEP voisines

3.6. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

Un tronçon de réseau d'eaux usées n'est à ce jour pas raccordé à la STEP intercommunale (Services techniques à Bovard) + quelques habitations aux Nants. Le rejet se fait aux Nants dans le ruisseau des Gets.

La finalisation des travaux de raccordement se fera en 2018 et 2019.

3.7. Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte

Résultats 2017 :

- Réduction des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel grâce à la réalisation des travaux dans le vieux village et aux Nants.

Projets 2018 :

- Réalisation des travaux de raccordement des dernières maisons aux Nants et du centre technique,
- Achèvement du schéma directeur d'assainissement intercommunal ?
- Suivi des conformités de raccordement dès la phase permis de construire et vérification du bon raccordement une fois les travaux terminés.